

*Auprès de mon arbre je vivais heureux!...  
Comme Brassens, sachons apprécier ce bonheur de  
vivre en ville près de la nature!*

### Conservons nos arbres!

Nous avons la chance à Villebon d'avoir encore quelques beaux arbres!

Pour vous aider à les protéger, photographiez-les, racontez-nous leur histoire ou ce que vous en savez et envoyez-les nous à: [contact@asevi.net](mailto:contact@asevi.net)

Nous les publierons dans un prochain bulletin.



### Débat public sur les NUISANCES AERIENNES

animé par **M. Claude Carsac**, du Forum des Nuisances aériennes, chargé de mission auprès d'IdFE, **le mardi 25 janvier 2011 à 20.30 au Chalet de Villiers, organisé par l'ASEVI** \*\*\*Venez nombreux! Cela concerne beaucoup de personnes à Villebon!\*\*\*\*

**Le nouveau Centre de Loisirs du Bois des Gelles**, destiné à accueillir 200 enfants environ ne fonctionnera qu'un jour par semaine et pendant les vacances, soit 120 jours par an (seulement)! Le bâtiment surprend par son architecture et le soin apporté à sa réalisation. Il est conçu en fonction de critères environnementaux plus poussés, mais il y a à notre avis disproportion entre les objectifs architecturaux et son utilisation programmée.

Félicitations à Villebon pour sa **gestion des espaces verts**! Phyt'eaux Cités lui a décerné le **Trophée Fleur Verte et la 4ème feuille de trèfle** qui récompense une gestion respectueuse de l'environnement. A quand l'arrêt total de l'usage des produits phyto?

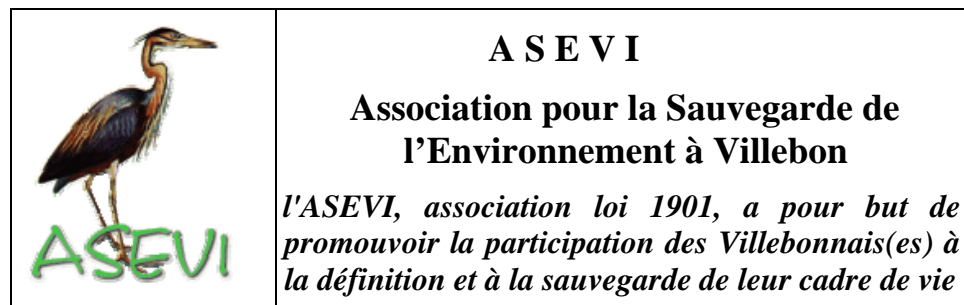
Au dernier CM, la commune a signé avec **Natureparif** un engagement à réaliser sur son territoire **un diagnostic de l'état de la biodiversité à Villebon**. Cet état des lieux est important pour sa préservation et la restauration éventuelle des écosystèmes. La Bretèche à Villebon, zone de nature entre l'A10 et le lac de Saulx les Chartreux mériterait d'être étudiée soigneusement et restaurée autant que faire se peut!

*L'Asevi défend votre environnement et votre qualité de vie.  
Elle est à votre écoute pour tous les problèmes de cadre de vie.  
Appelez nous au 01 60 10 63 77!*

[www.asevi.net](http://www.asevi.net) courriel à [contact@asevi.net](mailto:contact@asevi.net)

17 bis avenue du Val d'Yvette - 91140 Villebon-sur-Yvette

Adhésion 15 Euros par an



Bulletin n°11 décembre 2010

\*\*\*\*\*

MEILLEURS VŒUX POUR 2011

\*\*\*\*\*

### A quand un agenda 21 pour Villebon?

Un agenda21 est un programme d'actions « pour le 21ème siècle »! Vaste programme! Qu'est-ce à dire? Cela concerne en fait toutes les mesures prises dans le cadre du développement durable pour limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Les agenda21 se déclinent à tous les niveaux décisionnels. Après les Etats, les régions, les départements, de plus en plus de communes se lancent dans l'aventure: Massy, Marcoussis, Chilly-Mazarin, bientôt les Ullis pour ne citer que des communes proches. Pourquoi pas Villebon demain?

Une réflexion sur la réduction des émissions de CO2 entraîne nécessairement un audit énergétique des bâtiments publics, un état des lieux de la consommation énergétique des services communaux p.e. Mais également l'introduction de critères durables dans la passation des marchés, l'achat de produits équitables sans qu'il soit besoin de « tirer le maire par la manche », le recours significatif du bio à la cantine etc.

La mise en place d'un agenda 21 ne peut se faire par une décision venue du maire et de son équipe, **elle implique la concertation de tous les partenaires**, la participation des citoyens au diagnostic et aux propositions d'action.

En effet un agenda 21 se déroule en 3 phases: d'abord un **diagnostic** des forces et faiblesses du territoire en matière de développement durable, puis la **définition d'un programme d'actions** et mise en place des **actions concrètes**.

Une telle entreprise ne va pas sans difficulté car si les élus n'ont aucun mal à communiquer sur les belles réalisations, ils préfèrent généralement passer les difficultés sous silence. Cependant s'ils ne se contentent pas d'être un alibi écologique, mais répondent à une préoccupation sincère des élus ils fournissent le seul mode de concertation pour résoudre certains problèmes – notamment celui des transports!

*L'association fonctionne grâce à l'implication de ses membres lesquels sont tous bénévoles. Mais nous avons encore besoin de bonnes volontés. Vos réactions et vos remarques sont précieuses, n'hésitez pas à nous contacter.*

**Chaque 2<sup>e</sup> mercredi du mois à 20H45, réunion à la MJC pour s'informer mutuellement et traiter les dossiers en commun**

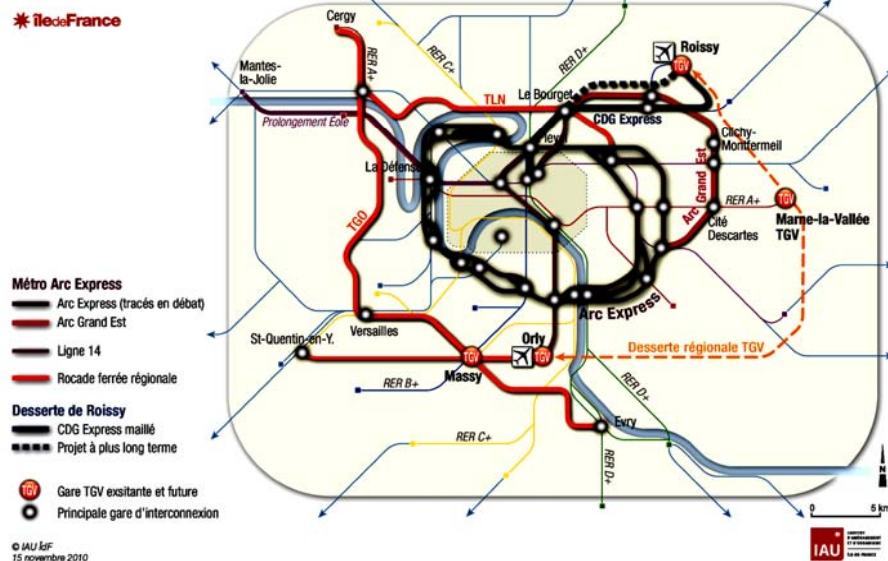
## Débats publics Arc Express/Grand Huit

Massy le 23 novembre – Jouy en Josas le 30 novembre – Gif le 4 janvier – Orly le 13 janvier

Un débat public est une procédure légale permettant à tout citoyen, association, collectivité publique, d'échanger sur le(s) projet(s) en débat avec le maître d'ouvrage afin d'évaluer l'impact du projet sur la population et son environnement.

Ces projets concernent deux types de métro automatique autour de Paris; ils vont fortement impacter nos conditions de vie en mieux ou en plus mal. Il est donc important que chacun participe aux réunions publiques organisées dans le secteur:

### Projet régional de transport



**Arc Express** est le projet porté par le **Conseil Régional**: c'est une rocade de 60 km reliant les banlieues entre elles en évitant de passer par Paris, le Grand Huit ou Grand Paris est le projet soutenu par le gouvernement consistant en une boucle automatique de 155 km desservant les pôles économiques. Ces débats ne peuvent pas se cantonner à des considérations techniques sur les infrastructures de transport, alors que les transports ont accumulé un retard tel, qu'ils rendent les conditions de circulation sur la ligne B notamment, cauchemardesques, pointées par la Cour des Comptes. La première priorité est donc qu'ils répondent aux besoins quotidiens des habitants de la région dès maintenant.

Par ailleurs nous ne sommes pas convaincus que l'extension des infrastructures à la 2ème couronne (Grand Huit), qui dans notre secteur traverserait le plateau de Saclay – ce qui ne manquerait pas d'entraîner des opérations immobilières en nombre, un afflux de population et serait catastrophique pour l'agriculture et notre qualité de vie – soit justifiée d'autant qu'actuellement l'Île de France affiche un solde migratoire négatif, notamment pour les familles avec enfants.

Au final le projet qui sera adopté devra être conçu pour le bien être des Franciliens et non pas pour générer plus de spéculation immobilière.

Informations sur: <http://www.debatpublic-arcexpress.org> <http://www.debatpublic-grandparis.org>

## Présentation enquête PPRI Chalet de Villiers le 5 octobre 2010



Le 13 février 2007, neuf associations réparties sur 5 communes entre Bures sur Yvette et Longjumeau se sont regroupées en collectif pour élaborer des propositions de rectifications au PPRI de l'Yvette. Ce collectif, qui milite pour une réelle prévention contre les inondations, a engagé, l'an dernier, une enquête auprès des riverains de l'Yvette. Cette enquête avait pour but d'une part de recueillir sur le terrain les données factuelles observées par les habitants eux-mêmes afin de les confronter aux hypothèses retenues par l'Etat pour l'élaboration de ce PPRI et d'autre part d'évaluer le degré de concertation des habitants concernés et leur niveau de connaissance du PPRI. L'ASEVI, qui est membre de ce collectif, a largement contribué à la définition et à la réalisation de cette enquête, à son analyse et à la restitution des résultats auprès des riverains par l'organisation de deux réunions publiques le 29 Juin, salle Audiberti à Palaiseau, et le 5 octobre au Chalet de Villiers à Villebon.

Les présentations ont porté sur l'analyse des réponses aux questionnaires distribués, sur les visualisations des divergences entre le vécu des riverains et la carte SIAVHY des zones inondées en 1999 mais également sur les aspects juridique et technique de ce PPRI (méthodologie utilisée, modèle mathématique retenu et choix des hypothèses de calcul...). Cela a rendu les exposés un peu longs et complexes, d'autant que nous avons regroupé pour chaque séance les trois communes de Villebon - Palaiseau et Orsay, mais nous voulions être exhaustifs et laisser à chacun un choix possible de date. Chaque séance a réuni une soixantaine de personnes que nous remercions de leur attention.

L'exposé présenté par l'ASEVI ainsi que la carte du PPRI pour Villebon et Palaiseau sont consultable sur notre site internet : [www.asevi.net](http://www.asevi.net) et des précisions ou des explications complémentaires peuvent être demandées par mail à Christian Guin ([guin.christian@wanadoo.fr](mailto:guin.christian@wanadoo.fr)) ou lors de nos réunions mensuelles, le deuxième mercredi de chaque mois à la MJC.

Cette enquête et les différents travaux réalisés par le collectif mettent en exergue :

- **Le manque de concertation, ce qui est contraire à l'esprit de la loi**
- **Des cartes SIAVHY, utilisées comme base de validation des calculs, pas totalement fiables et des modèles de calcul des crues très différents selon qu'on dimensionne les rétentions d'eau et les protections ou selon qu'on définit les zones inondables chez les particuliers. Pourquoi ?**
- **Des choix de classification, en zone urbanisée ou non, pour le moins arbitraires et jamais justifiés.**

Nous espérons que les conclusions de cette enquête aideront à établir une révision du PPRI actuel vers un plan plus juste et équitable et à élaborer une structure efficace de veille ainsi que des mesures fermes envers les abus avérés, le PPRI étant malheureusement muet sur ces points.

**Un document de synthèse des analyses des 9 associations composant ce collectif est en cours d'élaboration et sera prochainement envoyé à Monsieur le Préfet de l'Essonne.**